

## CONVENTION DE VENTE ETHYLOTESTS JETABLES NORMES

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR), sise Chaussée de Liège, 654C à 5100 Jambes, et valablement représentée par Madame Elodie GUIDET en sa qualité de Responsable du département Communication & Sensibilisation. Ci-après dénommée « L'AWSR ».

ET,

..... Sise .....,  
et valablement représentée par ..... Ci-après dénommée  
« L'acheteur ».

### Données de facturation de l'acheteur :

NOM : .....

Prénom : .....

Nom Entreprise : .....

N° TVA : .....

Rue + n° .....

Code Postal + Ville : .....

Nombre d'éthylotests souhaités : .....

### IL A ÉTÉ ARRETÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 : Objet de la vente

La présente convention a pour objet de régler les modalités de vente d'éthylotests jetables utilisés lors d'une action de sensibilisation à la sécurité routière.

#### Article 2 : Modalités de vente

Une facture est éditée pour chaque vente. Celle-ci reprend la quantité d'éthylotests jetables vendus ainsi que le prix à la pièce TVAC. Au 01/01/2025, le prix de l'éthylotest jetable est de 2 euros TVAC.



Le paiement de la facture doit être effectué sur le compte BE45 0017 1714 1789 ouvert au nom de « AWSR ASBL ». L'enlèvement du matériel se fera à l'AWSR moyennant la remise de la preuve du paiement.

En cas de non-utilisation du matériel, celui-ci ne sera pas repris ni remboursé.

### **Article 3 : Responsabilités**

Le matériel ne peut être revendu. Il sert uniquement lors d'actions de sensibilisation à la Sécurité Routière.

La responsabilité de l'AWSR ne saurait être engagée en cas de défaut de fonctionnement ou de mauvais fonctionnement du matériel.

Les résultats des tests réalisés avec les éthylotests jetables ne peuvent en aucun cas être opposables à ceux obtenus par les services de Police, lors de contrôles officiels. Les décisions prises par l'utilisateur en fonction du résultat de ce test sont sous son entière responsabilité. Elles ne peuvent engager celle du fabricant et/ou de ses distributeurs. Les éthylotests chimiques sont des indicateurs d'alcoolémie et non des instruments de mesure. En cas de doute sur votre interprétation, nous vous conseillons de ne pas conduire.

Fait à Jambes, le

**L'AWSR**

**L'acheteur**